



# INSTRUCTIONS DE COURSE GRAND PRIX ATLANTIQUE DOUBLE MIXTE 2020 7 au 9 août 2020 Pornichet

## COVID 19 :

Toutes les mesures de protections sanitaires seront mises en place en fonction des directives gouvernementales en vigueur définies par le ministère des sports, la FF Voile et la municipalité au moment de l'évènement.



Chaque bateau a remis à l'inscription un numéro de téléphone mobile unique qui permettra à l'organisation la création d'un groupe WHATSAPP. Dans ce contexte sanitaire, le chef de bord devra réaliser toutes les déclarations de sécurité (Modification d'équipage, Sortie, Abandon et Rentrée, notamment) sur ce groupe WHATSAPP.

La mention (DP) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

## 1. RÉGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 Les règles d'utilisation des bateaux (Annexe 2 aux IC) qui s'appliquent également aux courses d'entraînement et aux courses des partenaires.
- 1.3 L'annexe sur l'arbitrage semi direct annexée à ces IC
- 1.4 Modification à la RCV 41:ajouter 41(e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord ait lieu à l'emplacement approximatif de la récupération.
- 1.5 Le matériel de sécurité défini en Annexe 2 devra être embarqué.
- 1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.7 Le Règlement intérieur de l'APCC
- 1.8 Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié
- 1.9 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisée en annexe,

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur les vitres du Yacht-Club de l'APCC.

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 3.2 Des modifications aux IC pourront être données lors du briefing. Dans ce cas, elles seront affichées au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant le 1er signal d'avertissement du jour.
- 3.3 Des modifications orales aux IC pourront être données sur l'eau. Dans ce cas, le comité de course enverra un pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification sur le canal VHF de la course. Si possible, un bateau du comité de course ou un bateau umpire informera chaque bateau.

## 4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à côté de la Capitainerie
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

## 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Le programme, les courses et signaux d'avertissements sont les suivants :

| Date         | Heure des briefings<br>(au Club APCC)                           | Heure du 1er signal d'avertissement       |
|--------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 07 Août 2020 | 10h00 1 <sup>er</sup> briefing<br>Tirage au sort des<br>bateaux | 14h00 : Parcours construits et ou côtiers |
| 08 Août 2020 | 09h00 briefing                                                  | 10h00 : Parcours construits et/ou côtiers |
| 09 Août 2020 | 09h00 briefing                                                  | 10h00 : Parcours construits et/ou côtiers |

5.2 Les bateaux seront tirés au sort lors du 1<sup>er</sup> briefing. Chaque jour, les équipages changeront de bateaux en prenant le numéro du bateau de la veille +1.

5.3 La présence des skippers est obligatoire aux briefings ci-dessus. [DP]

5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

5.5 Pour les Côtiers : pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.6 Pour les parcours Construits : pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 1 minute au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Le pavillon de classe sera la pavillon APCC

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course pour les parcours construits est « La baie de La Baule Le Pouliguen » voir Annexe 3.

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en Annexe 3 - Parcours et format de course, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le numéro de parcours à effectuer sera indiqué sur le tableau sur le bateau comité de course.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

**Flamme A** : Parcours construits

**Flamme B** : Parcours côtier

Flamme numérique correspondant au parcours défini dans l'annexe côtiers.

8.3 Parcours Côtiers :

8.3.1 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.3.2 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe 3.

8.3.3 Réduction et modification de parcours : Le pavillon O envoyé au voisinage d'une marque à contourner ou d'une porte signifie : « Après le passage de cette marque ou cette porte, rejoignez directement la ligne d'arrivée ». Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

8.3.4 Pointage officiel à une marque ou une porte Pointage officiel à une marque ou une porte

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner ou portes précisées en annexe 3 (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe 3. Un des bateaux du comité de course identifié avec un pavillon APCC Voile Sportive ou « UMPIRE » et arborant un 3ème substitut effectuera ce pointage.

8.3.5 L'emplacement GPS des marques est fourni à titre indicatif et il appartient au skipper de vérifier par lui-même l'exactitude de ces coordonnées par rapport à la cartographie officielle

## 9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement et d'arrivée sont définies en annexe 3.

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

9.3 Si une marque d'une porte manque ou n'est plus en position, la marque de la porte restante sera à laisser à tribord.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La zone d'exclusion décrite dans l'annexe 4 délimite la zone autorisée de navigation et est donc considérée comme obstacle.

## 11. LE DÉPART

**11.1** Les départs des courses seront donnés selon le tableau ci-dessous. Les départs des courses seront donnés selon le tableau ci-dessous.

| Signaux       | Pavillons et signaux sonores                         | Temps avant le départ |
|---------------|------------------------------------------------------|-----------------------|
| Avertissement | APCC + un signal sonore                              | 5 minutes             |
| Préparatoire  | Pavillon Préparatoire + signal sonore                | 4 minutes             |
| Une minute    | Amenée du pavillon préparatoire + signal sonore long | 1 minute              |
| Départ        | Amenée du pavillon APCC + signal sonore              | 0                     |

**11.2** Ligne de départ

**11.2.1** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.

**11.4** Pénalités de départ

**11.4.1** Rappels : Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le cc mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible

## 13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 14. TEMPS LIMITES

**14.1** Temps limite pour finir après le premier

**14.1.1** Pour les parcours côtiers, le temps limite est au minimum d'une heure ou le temps du premier ayant effectué le parcours et fini, augmenté de deux minutes par mille, calculé par le comité de course à partir de la longueur de référence du parcours effectué en route directe selon ce qui est le plus long.

**14.2.2** Pour les parcours construits, le temps limite est de 15 minutes après le premier ayant effectué le parcours et fini.

**14.3** Les bateaux ne finissant pas avant la fin du temps limite seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'annexe arbitrage semi-direct s'applique et est définie en annexe 1

## 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

**16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bureau d'accueil de l'APCC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

**16.2** Le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

**16.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de l'APCC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

**16.4** Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

**16.5** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Publicité,
- Bateaux accompagnateurs,
- Evacuation des détritiques,
- Limitation de sorties de l'eau,
- Communication radio,
- Équipement de plongée et housses sous-marine de protection.

**16.6** Le dernier jour de la régate, une demande de réparation doit être déposée :

(a) Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) Pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

## **17. CLASSEMENT**

**17.1** 1 Course doit être validée pour valider la compétition.

**17.2** Le classement général sera établi en additionnant les points attribués pour le total des scores des courses (ceci modifie la RCV A2).

**17.3** Chaque course sera comptabilisée ceci modifie la règle A2.1,

## **18 RÉGLES DE SECURITÉ**

**18.1** Le canal VHF utilisé en course est le 06.

**18.2** Abandon : un bateau qui abandonne doit prévenir immédiatement le comité de course de son abandon par tout moyen possible. Prioritairement via VHF avec possibilité de confirmation sur le canal WhatsApp de la course défini en préambule de ces IC [DP]

**18.3** Équipement individuel de flottabilité : Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire du départ sur l'eau au retour à terre, conformément à la RCV 40.

## **19 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT [DP]**

**19.1** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite ou orale préalable du comité de course ou du jury.

**19.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation de l'AO. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20 PUBLICITÉ**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice. [DP]

## **21 BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés si possible avec un pavillon APCC Voile Sportive.

Les bateaux umpire arboreront un pavillon « UMPIRE ».

## **22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

**23.1** Les accompagnateurs doivent s'enregistrer auprès de l'AO.

**23.2** L'ensemble des obligations énumérées ci-dessous s'applique sauf en cas d'intervention de sécurité.

Zone de départ : les bateaux accompagnateurs doivent se trouver 100 mètres sous une ligne parallèle à la ligne de départ depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux en course aient quitté la zone de départ ou jusqu'à ce que la course soit retardée, annulée ou qu'un rappel général ait été signalé.

Ensuite pour les Parcours Raids Côtières et Stade Nautique, les bateaux accompagnateurs doivent rester en arrière à une distance minimum de 100 mètres du dernier concurrent de la flotte ou à 100 mètres à l'extérieur du bateau le plus extérieur de la flotte quel que soit le bord, sauf autorisation spéciale du comité de course.

Pour l'arrivée : les bateaux accompagnateurs doivent se trouver à l'extérieur du parcours à 100 mètres sous une ligne parallèle à la ligne d'arrivée jusqu'à ce que tous les bateaux en course aient fini. De plus, les bateaux naviguant à plus de 5 nœuds doivent rester au moins à 150 mètres de tout bateau en course.

**23.3** La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

## **23 ÉVACUATION DES DÉTRITUS [DP]**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

## **24 ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

## **25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

## **26 COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **27 DÉCISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **28 Prise en compte du Risque Covid19**

En s'inscrivant au Grand Prix Atlantique double mixte tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque COVID19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FF Voile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire au Grand Prix Atlantique double mixte à tous les équipiers.

### **ARBITRES DÉSIGNÉS :**

Président du comité de course : François FARJAUD

Président du jury : Gérard BOSSE



|                             |
|-----------------------------|
| ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT |
|-----------------------------|

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans accord de la CCA.

**Version 3** : mars 2020

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66 et 70.

SD1 Remplacer le premier paragraphe de la RCV 44.1 par : « Un bateau peut effectuer une pénalité d'un tour conformément à la RCV 44.2 quand, dans un incident pendant qu'il est *en course*, il peut avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 (sauf quand il a causé un dommage sérieux ou une blessure) et/ou la RCV 31 ».

Pour les planches, la pénalité d'un tour est un tour de 360°, sans exigence de virement ou d'empannage.

Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.

SD2 La RCV 64.1(a) est modifiée de sorte que la disposition permettant d'exonérer un bateau peut être utilisée par les juges sans instruction, et elle prévaut sur toute instruction conflictuelle de cette annexe.

SD3 Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.

Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31, ce bateau peut réclamer

- en hélant « Proteste » et

- en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).

Dans ce cas, et si aucun bateau n'effectue de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle et signaler la pénalité :

- par un coup de sifflet,

- en pointant vers lui un pavillon rouge, et

- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.

SD4 Quand un bateau enfreint

- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
- la RCV 31, ou
- la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
- la RCV 42,

le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.

SD5 Si le bateau désigné

- n'effectue pas de pénalité, ou
- ne l'effectue pas correctement, ou
- obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.

SD6 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation, sauf selon SD5, ou à demande de réparation sauf pour la RCV 14 si le bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou si la règle 2 peut avoir été enfreinte.

Une décision, action ou absence d'action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

SD7 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

SD8 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant entraîné une pénalité du bateau en infraction.



## 1. GÉNÉRALITÉS

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux de type J80 soient identiques, des variations ne pourront donner lieu à réparation. (Ceci modifie la RCV 62).

## 2. ARTICLES ET ACTIONS INTERDITES DP sauf 2.23 et 2.24

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente du directeur de course, les actions suivantes sont interdites :

- 2.1 Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
- 2.2 L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- 2.3 Le remplacement de tout équipement sans l'accord du CC.
- 2.4 Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
- 2.5 Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- 2.6 Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
- 2.7 Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, pendant les jours de courses, alors que la flamme Aperiçu est envoyée à terre.
- 2.8 Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
- 2.9 Non utilisé
- 2.10 Mettre des pennons sur le spinnaker.
- 2.11 Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
- 2.12 Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
- 2.13 Régler ou modifier la tension du gréement dormant sauf le pataras.
- 2.14 Utiliser un winch pour régler la grande écoute, le pataras ou le halebas.
- 2.15 Non utilisé
- 2.16 Utiliser une ligne de ris comme bordure
- 2.17 Non utilisé
- 2.18 Ne pas passer par les chariots ou poulies de la voile d'avant avant de border sur un winch.
- 2.19 Embarquer plus de 10 kg de vêtements et matériels divers.
- 2.20 Embarquer plus de 25 kg d'eau et nourriture.
- 2.21 Non utilisé
- 2.22 Marquer directement la coque ou le pont avec une encre indélébile.
- 2.23 Après le signal de départ, et pendant la navigation au près pendant plusieurs secondes, la position de la bôme principale ne doit pas être contrôlée autrement que par la grande écoute avec la poulie fixée au fond du cockpit et le halebas.
- 2.24 L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.
- 2.25 Non utilisé
- 2.26 Non utilisé
- 2. Une infraction à l'IC 2.23, 2.24, ne peut faire l'objet d'une réclamation par les bateaux mais peut faire l'objet d'une action du jury sur l'eau

## 3. ACTIONS ET ÉLÉMENTS AUTORISÉS

Ce qui suit est autorisé :

- 3.1 Embarquer les équipements suivants :
  - (a) Les principaux outils
  - (b) Ruban adhésif
  - (c) Bouts (élastiques ou sinon de 4 mm de diamètre ou moins)
  - (d) Marqueurs
  - (e) Matériel pour pennons
  - (f) Montre, chronomètres et compas à main
  - (g) Manilles et manillons
  - (h) Velcro
  - (i) Chaise de calfat
  - (f) pavillons de remplacements

(g) GPS, Compas tactique, tablettes, téléphone pour usage de logiciels navigation type Navionics.

(h) les poulies de spi peuvent être remplacées par des poulies winch (non fournies par l'AO)

Les poulies remplacées devront rester à bord du bateau pendant la navigation et être remontées chaque fin de journée.

(h) 1 poulie ouvrante+ 1 short sheet.

**3.2** Utiliser les éléments listés en 3.1 pour :

- (a) Éviter que les bouts, voiles et écoute ne s'emmêlent
- (b) Fixer les pennons
- (c) Empêcher que les voiles soient endommagées ou tombent par-dessus bord
- (d) Marquer les repères de réglage
- (e) Effectuer des réparations mineures et réglages autorisés
- (f) Pour faire des signaux requis par l'Annexe C6

**3.3** Limitation sur le bout-dehors

Après le signal d'avertissement, le bout-dehors ne devra pas être sorti tant que le bateau ne sera pas sur une route au portant et devra être rentré à la première occasion raisonnable quand le spinnaker n'est plus manipulé. Le bout dehors ne peut être sorti que quand le spi est en cours d'envoi, est hissé ou en cours d'affalage. Une infraction à cette règle ne peut faire l'objet d'une réclamation par un bateau, mais peut faire l'objet d'une action du jury sur l'eau conformément à IC annexe semi-direct SD4 (a). Le Jury essaiera d'avertir les compétiteurs avant de les pénaliser au cas où le bout-dehors ne serait pas rentré à la première occasion raisonnable.

Annexe 3 aux IC – Format de course - Parcours

Parcours construits

Parcours construit N° 1 (FLAMME 1)

Départ

Bouée 1 et 2 à contourner et laisser à bâbord.

Bouée 3A à laisser à tribord ET 3B à laisser à bâbord.

Bouée 1 et 2 à contourner et à laisser à bâbord.

Bouée 5 à laisser à bâbord

Arrivée

Parcours CONSTRUIT N°2

(FLAMME 2)

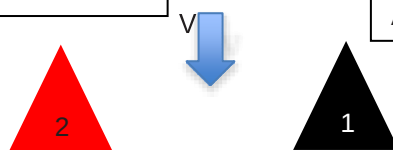
Départ

Bouée 1 à contourner et laisser à bâbord

Bouée 2 à contourner et laisser à bâbord.

Bouée 5 à laisser à bâbord.

Arrivée



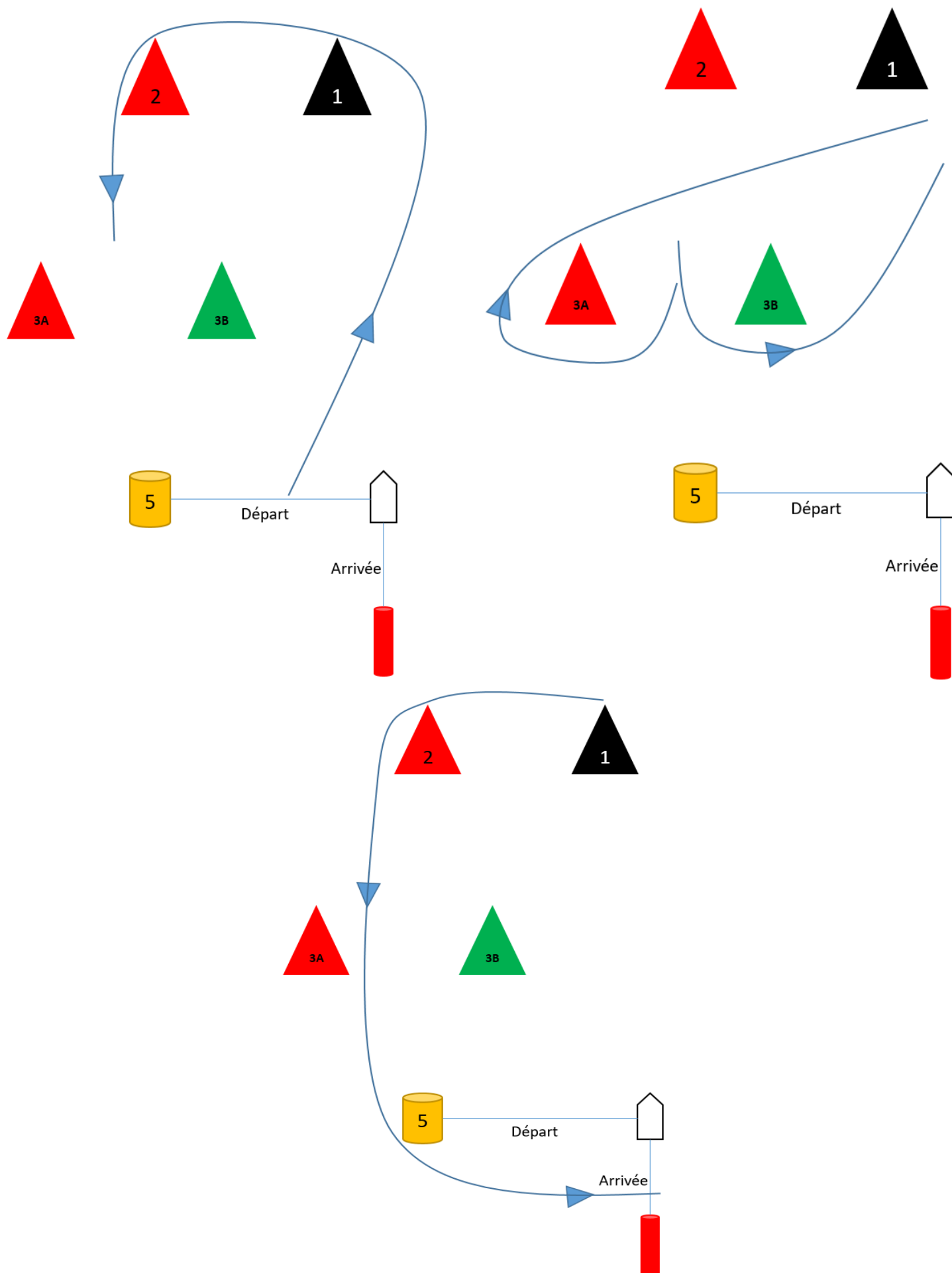
Départ

Arrivée

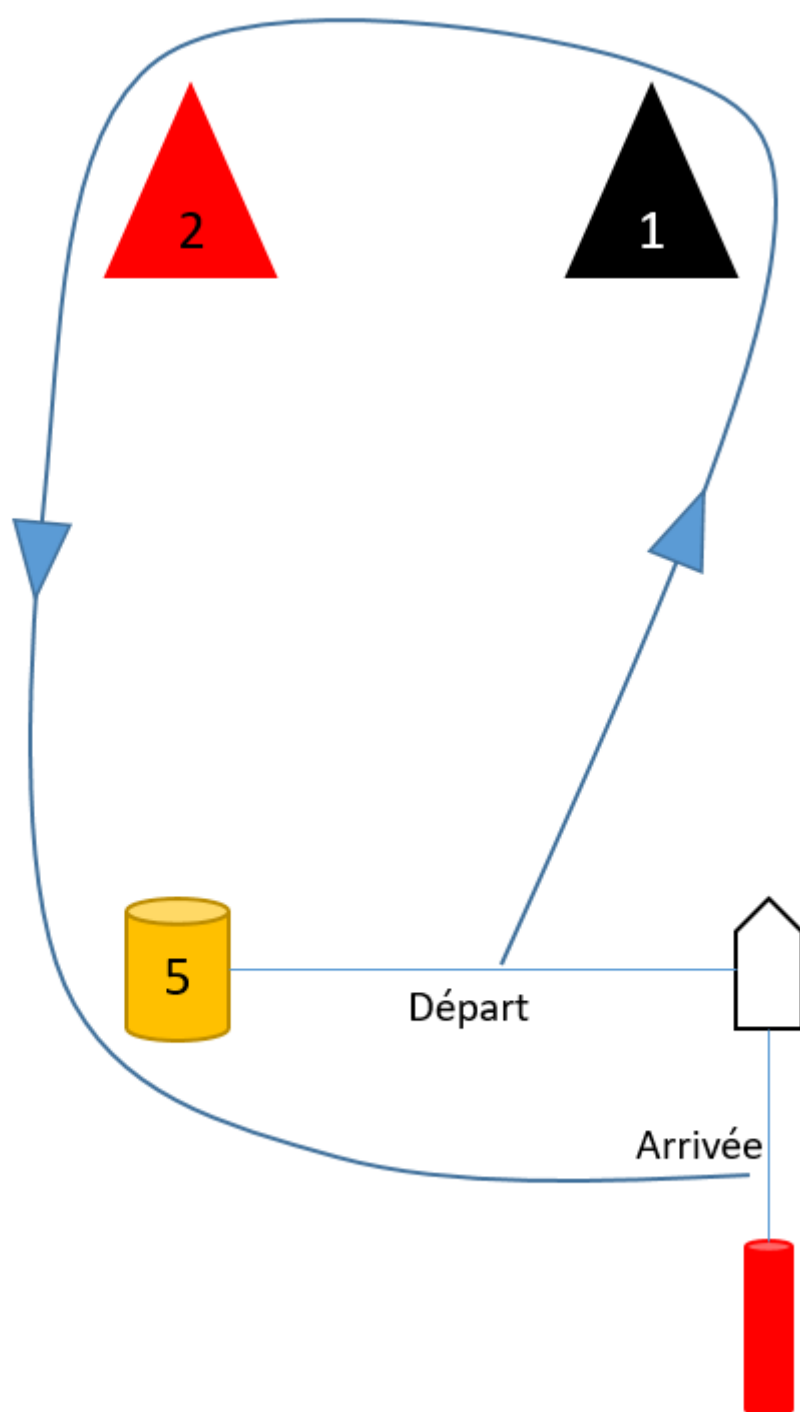


- 1 conique noire
- 2 conique rouge
- 3a conique rouge
- 3b conique verte
- 5 cylindrique jaune
- Arrivée cylindrique rouge
- Changement de parcours et dégagement cylindrique verte

Détails bords Parcours N°1

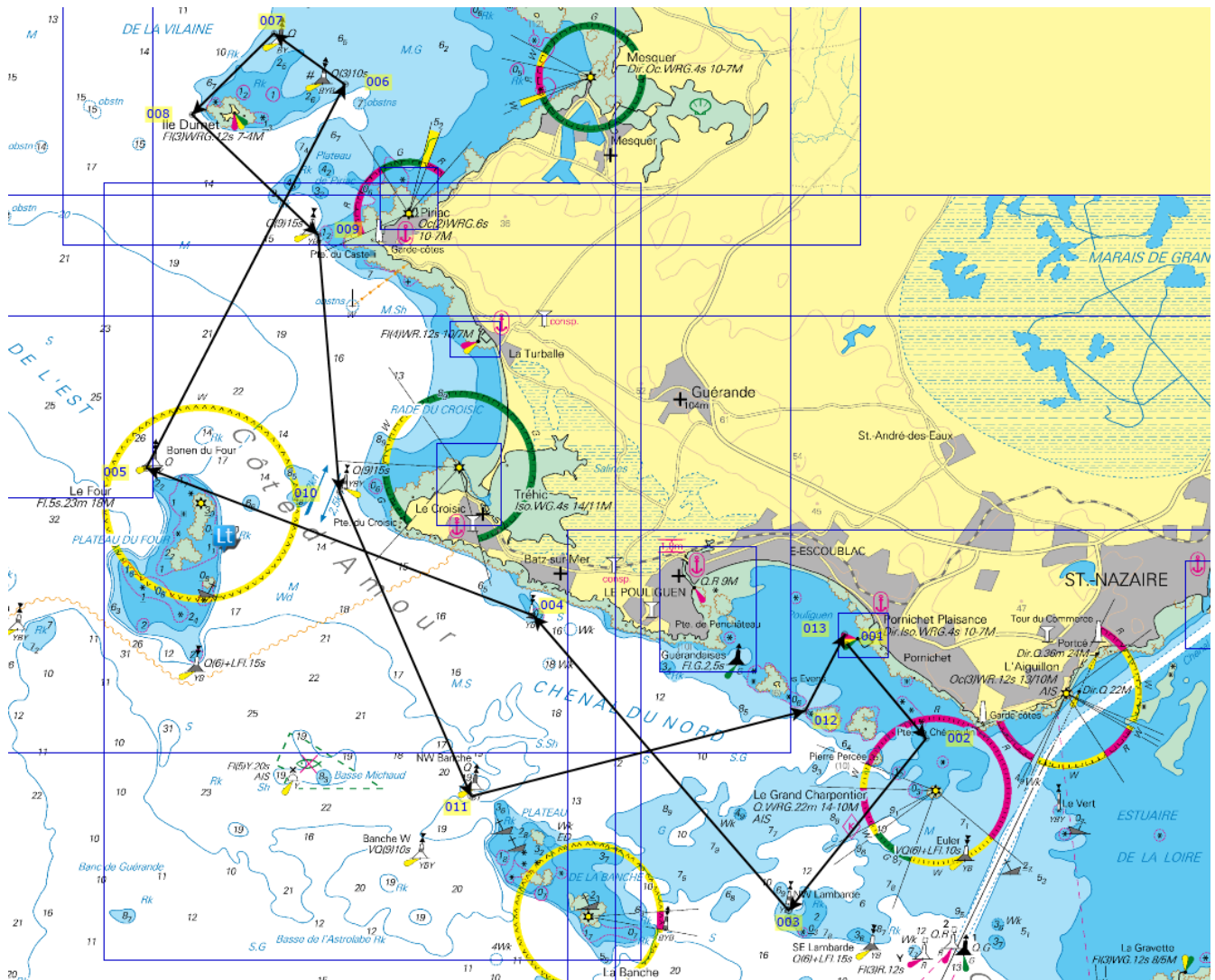


Détails bords Parcours N°2



# Parcours côtiers

## Parcours côtier N° 1

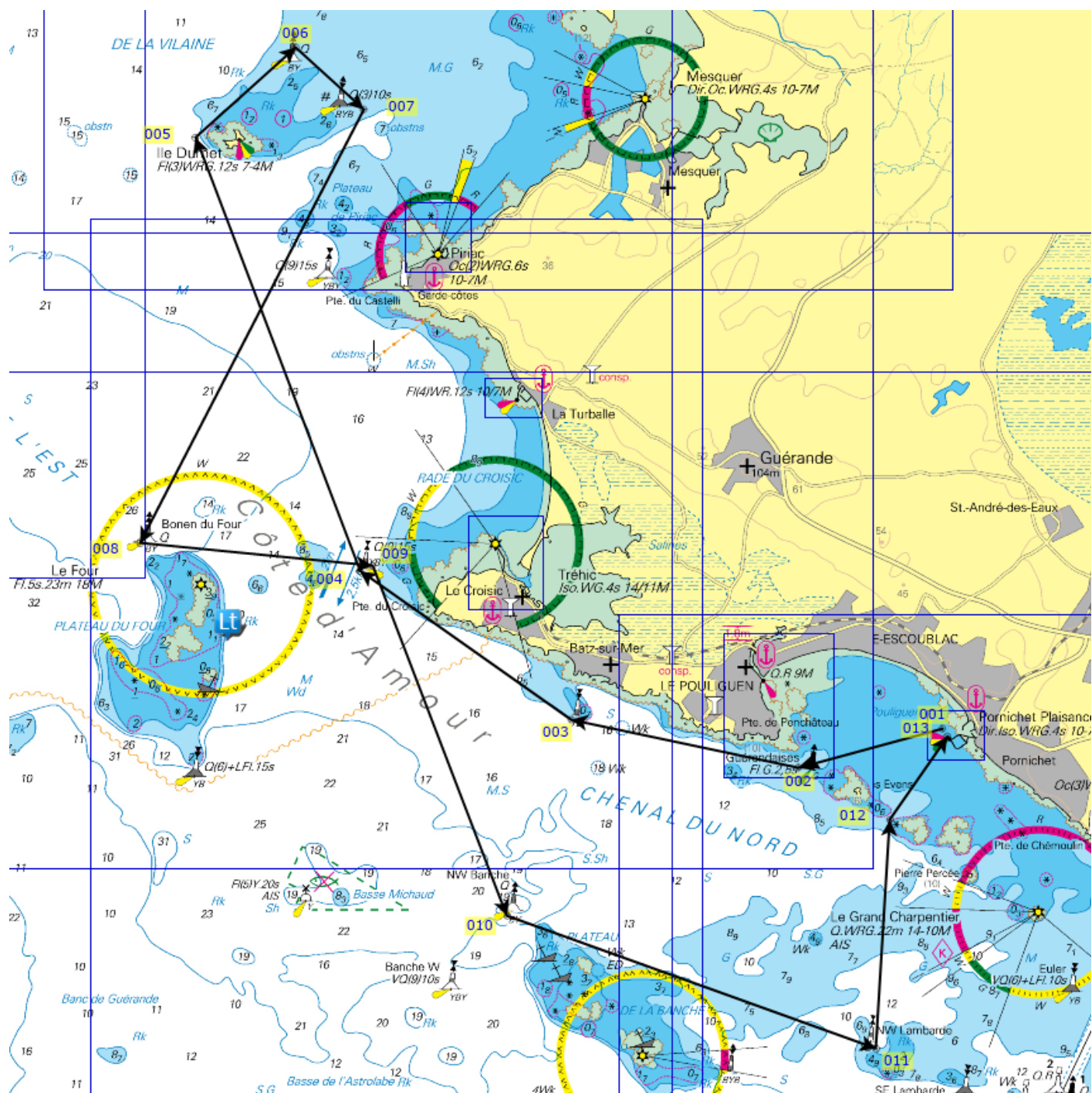




## Parcours côtier N° 1

| Ordre | Marque                                         |                            | Coté | Position Approximative    |
|-------|------------------------------------------------|----------------------------|------|---------------------------|
| 1     | Bouée de Départ<br>dégagement si<br>nécessaire |                            |      | Zone de course            |
| 2     | Danger Isolé Sud de la<br>Vieille              | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°13,758 N 002°19,538'W  |
| 3     | Card W NW Lambarde                             | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°10,830 N 002°22,940 W  |
| 4     | Card Sud Basse Lovre                           | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°14,343 N 002°22,534'W  |
| 5     | Phare et plateau du<br>Four                    | Laisser                    | Bab  | 47°17.863'N 002°38.055'W  |
| 6     | Card N Bonen du four<br>*                      | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°18.541'N 002°39.283'W  |
| 7     | Card basse Est île<br>Dumet                    | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°25.168'N 002°34.624'W  |
| 8     | Card Nord île Dumet                            | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°25.914'N 002°36.023'W  |
| 9     | Ile Dumet                                      | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°24.611'N 002°37.422'W  |
| 10    | Card Ouest<br>Bayonnelles *                    | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°13,649' N 002°19,170'W |
| 11    | Card Ouest Castouillet                         | Laisser                    | Bab  | 47°18.136'N 002°34.358'W  |
| 12    | Card Nord-Ouest<br>Banche *                    | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°11.693'N 002°32.420'W  |
| 13    | Latérale Tb les Troves                         | Porte                      | Trib | 47°14,242 N 002°22,423'W  |
| 14    | Latérale Bab les<br>Troves                     |                            | Bab  | 47°14,344 N 002°22,554'W  |
| 15    | Bouée d'arrivée Sud<br>de la Zone de course    | Laisser                    | Bab  | Sud de la zone de course  |

## Parcours côtier N° 2

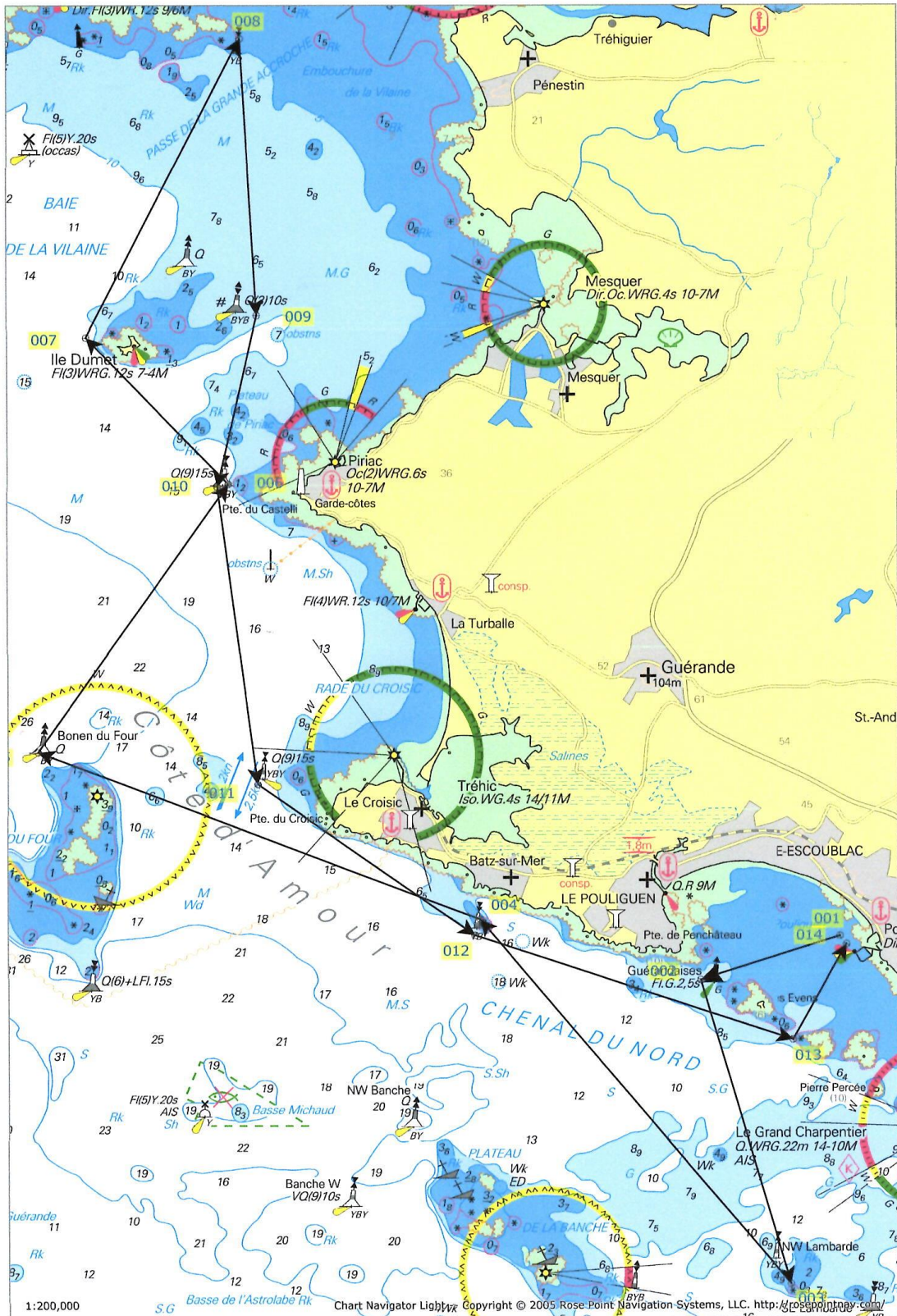


## Parcours côtier N° 2

| Ordre | Marque                                   |                         | Côté | Position Approximative    |
|-------|------------------------------------------|-------------------------|------|---------------------------|
| 1     | Bouée de Départ dégagement si nécessaire |                         |      | Zone de course            |
| 2     | Balise Verte Pornichet la Baule          | Laisser                 | Bab  | 47°15,558 N 002°24,325'W  |
| 3     | Balise Rouge Basse Martineau             | Laisser                 | Trib | 47°15,251N 002°23,508'W   |
| 4     | Lat Tb les Guérandaises                  | Porte                   | Bab  | 47°15,028 N 002°24,280'W  |
| 5     | Lat Bd Penchateau                        |                         | Trib | 47°15,249 N 002°24,351'W  |
| 6     | Basse Lovre                              | Laisser à               | Trib | 47°15,856 N 002°29,580'W  |
| 7     | Basse Castouillet *                      | Contourner et laisser à | Trib | 47°18,143 N 002°34,343'W  |
| 8     | Ile Dumet                                | Contourner et laisser à | Trib | 47°24.611'N 002°37.422'W  |
| 9     | Card Nord ile dumet                      | Contourner et laisser à | Trib | 47°25.914'N 002°36.023'W  |
| 10    | Card basse est ile dumet                 | Contourner et laisser à | Trib | 47°25.168'N 002°34.624'W  |
| 11    | Card N Bonen du Four                     | Contourner et laisser à | Bab  | 47°18.541'N 002°39.283'W  |
| 12    | Card ouest Castouillet *                 | Contourner et laisser à | Trib | 47°18.136'N 002°34.358'W  |
| 13    | Card Nord-Ouest Banche                   | Contourner et laisser à | Bab  | 47°11.693'N 002°32.420'W  |
| 14    | Card W NW Lambarde                       | Contourner et laisser à | Bab  | 47°10,830 N 002°22,940 'W |
| 15    | Latérale Tb les Troves                   | Porte                   | Trib | 47°14,242 N 002°22,423'W  |
| 16    | Latérale Bab les Troves                  |                         | Bab  | 47°14,344 N 002°22,554'W  |
| 17    | Bouée d'arrivée Sud de la Zone de course | Laisser                 | Bab  | Sud de la zone de course  |



## Parcours côtier N° 3



## Parcours côtier N° 3

| Ordre | Marque                                         |                            | Côté | Position Approximative   |
|-------|------------------------------------------------|----------------------------|------|--------------------------|
| 1     | Bouée de Départ<br>dégagement si<br>nécessaire |                            |      | Zone de course           |
| 2     | Balise Rouge Basse<br>Martineau                | Laisser                    | Trib | 47°15,251N 002°23,508'W  |
| 3     | Lat Tb les Guérandaises                        | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°15,028 N 002°24,280'W |
| 4     | Lat Bd Penchateau                              |                            | Trib | 47°15,249 N 002°24,351'W |
| 5     | Card W NW Lambarde                             | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°10,830 N 002°22,940'W |
| 6     | Card Sud Basse Lovre                           | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°15,856 N 002°29,580'W |
| 7     | Phare et plateau du Four                       | Laisser                    | Bab  | 47°17.863'N 002°38.055'W |
| 8     | Card N Bonen du four *                         | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°18.541'N 002°39.283'W |
| 9     | Card ouest Bayonnelles                         | Contourner et<br>laisser à | Bab  | 47°13,649 N 002°19,170'W |
| 10    | Ile Dumet                                      | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°24.611'N 002°37.422'W |
| 11    | Card Sud Les Mats                              | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°29.153'N 002°34.880'W |
| 12    | Card basse est ile dumet                       | Laisser                    | Trib | 47°25.168'N 002°34.624'W |
| 13    | Card ouest Bayonnelles                         | Laisser                    | Bab  | 47°13,649 N 002°19,170'W |
| 14    | Basse Castouillet *                            | Contourner et<br>laisser à | Bab, | 47°18,143 N002°34,343'W  |
| 15    | Phare et plateau du Four                       | Laisser                    | Trib | 47°17.863'N 002°38.055'W |
| 16    | Basse Lovre                                    | Porte                      | Bab  | 47°15,856 N 002°29,580'W |
| 17    | Cylindrique Jaune                              |                            | Trib | Proche de Basse Lovre    |
| 18    | Latérale Tb les Troves                         | Porte                      | Trib | 47°14,242 N 002°22,423'W |
| 19    | Latérale Bab les Troves                        |                            | Bab  | 47°14,344 N 002°22,554'W |
| 20    | Bouée d'arrivée Sud de<br>la Zone de course    | Laisser                    | Bab  | Sud de la zone de course |



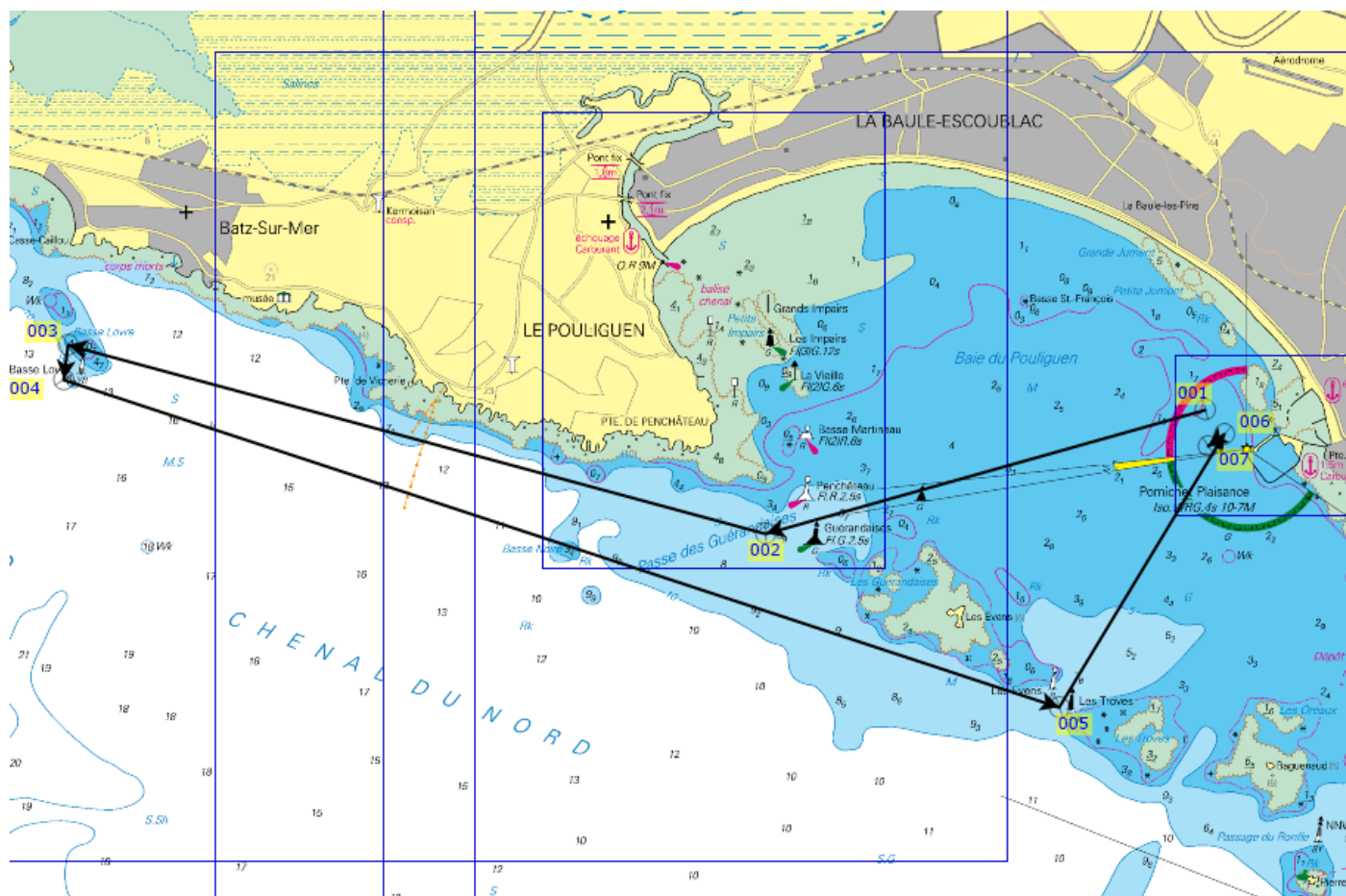


# PARCOURS COTIER N°4

| Ordre | Marque                                         |                            | Côté  | Position Approximative   |
|-------|------------------------------------------------|----------------------------|-------|--------------------------|
| 1     | Bouée de Départ<br>dégagement si<br>nécessaire |                            |       | Zone de course           |
| 2     | Latérale Tb les Troves                         | Porte                      | Bab   | 47°14,242 N 002°22,423 W |
| 3     | Latérale Bab les<br>Troves                     |                            | Trib  | 47°14,344 N 002°22,554 W |
| 4     | Card W NW Lambarde                             | Contourner<br>et laisser à | Trib, | 47°10,830 N 002°22,940 W |
| 5     | Card Sud Basse Lovre                           | Contourner<br>et laisser à | Bab,  | 47°15,856 N 002°29,580 W |
| 6     | Phare et plateau du<br>Four                    | laisser                    | Bab   | 47°17.863'N 002°38.055'W |
| 7     | Card N Bonen du four*                          | Contourner<br>et laisser à | Trib, | 47°18.541'N 002°39.283'W |
| 8     | Card ouest<br>Bayonnelles                      | Contourner<br>et laisser à | Trib, | 47°13,649 N 002°19,170 W |
| 9     | Basse Castouillet *                            | Laisser à                  | Bab,  | 47°18,143 N 002°34,343 W |
| 10    | Card Nord Ouest<br>Banche                      | Contourner<br>et laisser à | Bab   | 47°11.693'N 002°32.420'W |
| 11    | Lat Tb les<br>Guérandaïses *                   | Porte                      | Trib  | 47°15,028 N 002°24,280 W |
| 12    | Lat Bd Penchateau *                            |                            | Bab   | 47°15,249 N 002°24,351 W |
| 13    | Balise Verte Pornichet<br>la Baule             | Contourner<br>et laisser à | Trib, | 47°15,558 N 002°24,325 W |
| 14    | Balise Rouge Basse<br>Martineau                | Laisser                    | Bab   | 47°15,251N 002°23,508 W  |
| 15    | Latérale Tb les Troves                         | Porte                      | Bab   | 47°14,242 N 002°22,423 W |
| 16    | Latérale Bab les<br>Troves                     |                            | Trib  | 47°14,344 N 002°22,554 W |
| 17    | Card NNW Pierre<br>Percée                      | laisser à                  | Bab,  | 47°13.610'N 002°20.624'W |
| 18    | Le Grand Charpentier                           | Contourner<br>et laisser à | Bab,  | 47°12.826'N 002°19.130'W |
| 19    | Card Sud Le petit<br>Charpentier               | Contourner<br>et laisser à | Bab   | 47°13.343'N 002°18.951'W |
| 20    | Card nord Le Caillou                           | Laisser                    | Bab,  | 47°13.666'N 002°19.181'W |
| 21    | Card sud de la vieille                         | Laisser                    | Bab   | 47°14.041'N 002°19.509'W |
| 22    | Balise Verte Pornichet<br>la Baule             | Contourner<br>et laisser à | Trib, | 47°15,558 N 002°24,325 W |
| 23    | Bouée d'arrivée Sud<br>de la Zone de course    | Laisser                    | Bab   | Sud de la zone de course |



## Parcours côtier N° 5



| Ordre | Marque                                      |                            | Côté  | Position Approximative   |
|-------|---------------------------------------------|----------------------------|-------|--------------------------|
| 1     | Bouée de Départ<br>dégagement si nécessaire |                            |       | Zone de course           |
| 2     | Balise Verte Pornichet la<br>Baule          | Laisser                    | Bab   | 47°15,558 N 002°24,325'W |
| 3     | Lat Tb les Guérandaises                     | Porte                      | Bab   | 47°15,028 N 002°24,280'W |
| 4     | Lat Bd Penchateau                           |                            | Trib  | 47°15,249 N 002°24,351'W |
| 5     | Basse Lovre                                 | Contourner et<br>laisser à | Bab   | 47°15,856 N 002°29,580'W |
| 6     | Latérale Tb les Troves                      | Porte                      | Trib, | 47°14,242 N 002°22,423'W |
| 7     | Latérale Bab les Troves                     |                            | Bab   | 47°14,344 N 002°22,554'W |
| 8     | Bouée d'arrivée Sud de<br>la Zone de course | Laisser                    | Bab   | Sud de la zone de course |

## Parcours côtier N°6



| Ordre | Marque                                      |                            | Côté | Position Approximative   |
|-------|---------------------------------------------|----------------------------|------|--------------------------|
| 1     | Bouée de Départ<br>dégagement si nécessaire |                            |      | Zone de course           |
| 2     | Danger Isolé Sud de la Vieille              | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°13,758 N 002°19,538'W |
| 3     | Card Nord-Ouest Banche                      | Contourner et<br>laisser à | Trib | 47°11.693'N 002°32.420'W |
| 4     | Lat Tb les Guérandaises                     | Porte                      | Trib | 47°15,028 N 002°24,280'W |
| 5     | Lat Bd Penchâteau                           |                            | Bab  | 47°15,249 N 002°24,351'W |
| 6     | Balise Rouge Basse<br>Martineau             | Laisser                    | Bab  | 47°15,251N 002°23,508'W  |
| 7     | Balise Verte Pornichet la<br>Baule          | Laisser à                  | Trib | 47°15,558 N 002°24,325'W |
| 8     | Bouée d'arrivée Sud de la<br>Zone de course | Laisser                    | Bab  | Sud de la zone de course |

## Annexe 4 aux IC – Zone d'Exclusion





## Annexe 5 aux IC – Heures de coucher et de lever du soleil

| Date         | Heure du lever de soleil | Heure du coucher6 de soleil |
|--------------|--------------------------|-----------------------------|
| 07 Août 2020 | 06h56                    | 21h33                       |
| 08 Août202   | 06h33                    | 21h32                       |
| 09 Août 2020 | 06h59                    | 21h30                       |